

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Bibliothèque départementale - Dispositifs Mission Livre - Aide à la création et à l'édition - Commission Arts Visuels - Année 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer, au titre de l'exercice 2020, dans le cadre du dispositif d'aide à la création et à l'édition, des aides financières pour un montant total de 49 970 €aux auteurs et aux associations dont les dossiers ont été retenus par le comité d'experts, conformément aux listes annexées au rapport.

Lors des commissions thématiques : retrait de la subvention en faveur de SOUTHWAY, d'un montant de 4 000 € car l'association renonce à cette demande.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**